

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 AVRIL 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Désaffectation et
déclassement du domaine
public communal des
parcelles AC 401 – 404 –
408 – AC 223**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 avril 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 avril 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210415-21-B-04-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

N° DE DOSSIER : 21 B 04

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES AC 401 – 404 - 408 – AC 223

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le déclassement de principe de plusieurs biens appartenant à la Ville et devant être désaffectés avant d'être vendus dans le cadre du projet de requalification du quartier de l'hôpital.

Il s'agissait des biens suivants :

- La parcelle cadastrée section AC numéro 401 d'une surface de 334 m² et les immeubles situés 111 rue Léon Désoyer correspondant aux locaux à usage de bureaux accueillant la mission locale et le SSIAD notamment ;
- La parcelle cadastrée section AC numéro 402 d'une surface de 450 m² et les immeubles situés 115 rue Léon Désoyer correspondant aux châteaux d'eau ;
- La parcelle cadastrée section AC numéro 223 d'une surface de 21 14 m² et les immeubles situés 115-117 rue Léon Désoyer et 1 bis rue du Docteur Larget correspondant aux deux immeubles de logement de fonction affectés au sapeurs-pompiers du SDIS 78.

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation de la parcelle AC n° 223 par suite de la libération par le SDIS afin de permettre sa cession au plus tard le 31 janvier 2022.

A ce jour, les locaux de bureaux du 111 rue Léon Désoyer et les deux bâtiments de logement ont été désaffectés.

En effet, la remise des clefs par le SDIS a été actée par procès-verbal le 16 novembre 2020.

Les différents occupants des locaux du 111 rue Léon Désoyer, que ce soit les services de la Ville (SSIAD, police municipale) ou les associations (mission locale, associations emploi) ont été installés dans d'autres bâtiments communaux ou départementaux dans le courant du mois de janvier 2021.

Aussi, un huissier a constaté la désaffectation totale de ces bâtiments le 16 février et 1^{er} mars 2021. A cet effet, le rapport de constatation de désaffectation, annexé à la présente, confirme que les locaux sont vides de tout occupant et de tout bien.

Afin de permettre la mise en œuvre des opérations de curage, désamiantage et dépollution, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de :

- Constater la désaffectation des bâtiments d'habitation, sis 115/117 rue Léon Désoyer et 1 rue Maurice Larget et de l'immeuble à usage de bureaux du 111 rue Léon Désoyer à Saint-Germain-en-Laye (78100),
- Décider du déclassement des biens visés ci-dessus ainsi que des parcelles AC 401, AC 404, AC 408 et AC 223 d'une surface totale de 2 475 m² du domaine public communal.

Il est précisé que les châteaux d'eau, qui restent affectés à cet usage jusqu'à la fin du mois de juin 2021, feront l'objet d'une délibération de déclassement ultérieurement.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2111-1, L. 2141-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2019 portant déclassement de principe de biens du domaine communal,

Vu la délibération du 23 septembre 2020, autorisant la désaffectation de la parcelle AC n° 223 par suite de la libération par le SDIS afin de permettre sa cession au plus tard le 31 janvier 2022,

Vu le constat d'huissier de désaffectation en date du 1^{er} mars 2021,

Considérant que les bâtiments d'habitation situés 115/117 rue Léon Désoyer et 1 rue Maurice Larget à Saint-Germain-en-Laye (parcelles cadastrées AC 404, AC 408 et AC 223) sont inoccupés depuis le 16 novembre 2020 pour la partie logement et depuis fin janvier 2021 pour la partie bureau, et qu'ils ne sont plus affectés à une mission de service public,

Considérant que le bâtiment de bureaux situé 111 rue Léon Désoyer à Saint-Germain-en-Laye (parcelle cadastrée AC 401) est vide depuis le 30 janvier 2021 et qu'il n'est plus affecté à une mission de service public,

Considérant qu'il convient de constater la désaffectation et d'acter le déclassement de ces différents biens dans le cadre de la restructuration du quartier de l'hôpital,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation des bâtiments d'habitation, sis 115/117 rue Léon Désoyer et 1 rue Maurice Larget et de l'immeuble à usage de bureaux du 111 rue Léon Désoyer à Saint-Germain-en-Laye (78100),

DECIDE du déclassement des biens visés ci-dessus ainsi que des parcelles AC 401, AC 404, AC 408 et AC 223 d'une surface totale de 2 475 m² du domaine public communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre ce déclassement,

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter à la DRAC la demande d'agrément d'un CPES d'art dramatique porté par le CRD de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.